

Article 27 asbl - Cellule locale du Brabant wallon



Missions

Article 27 a pour mission de sensibiliser et de faciliter l'accès à toute forme de culture pour toute personne vivant une situation sociale et/ou économique difficile. L'association invite à la prise de conscience et à la mise en valeur de chacun en ce qu'il est porteur d'histoires et de cultures intégrant de manière incontournable notre société.

Nous distinguons trois phases interdépendantes dans notre travail :

- l'accompagnement vers la diffusion culturelle : le prix, la méconnaissance de l'offre, les sentiments d'exclusion, de solitude, sont des obstacles de base qui empêchent le public de s'orienter vers l'offre culturelle. A ces obstacles, nous répondons par un prix abordable, une offre culturelle synthétique et la plus complète possible reprise dans des programmes adaptés. Dès l'origine du projet, nous avons incité les partenaires sociaux à organiser des sorties collectives. Depuis 2004, en Wallonie, nous en organisons aussi nous-mêmes, avec le concours du Service Ambassadeur (personne bénévole formée par Article 27). Depuis 2006, à Bruxelles, nous sensibilisons aussi les responsables de billetteries aux spécificités de notre public.
- l'accompagnement vers une réflexion critique : une fois l'accès à l'offre culturelle (re)trouvé, de multiples raisons (sentiment de gratitude, manque de pratique, crainte que l'avantage ne soit repris, ...) pourraient empêcher le public de se positionner librement face à l'offre culturelle. Il est nécessaire de proposer un cadre de réflexion sur ses messages, ses formes, ses contextes. Mais aussi d'élargir la réflexion à d'autres dimensions de la culture (notions générales, identité/altérité, intégration/exclusion, contribution personnelle et collective,...). Service guide musées, initiations aux arts contemporains, Tatouvu enfants et adultes, photolangage, fresques d'émergence, animations théâtre ou écriture, ... constituent autant d'outils favorisant l'émergence de la réflexion critique. Nous formons également les travailleurs sociaux et culturels à leur utilisation.
- l'accompagnement global à la culture: la fréquentation d'ateliers artistiques installés (académies, CEC, stages provinciaux, ...) ne va pas de soi pour une partie de nos publics, en raison des mêmes freins évoqués au sujet de la diffusion culturelle auxquels vient également s'ajouter la mise en danger que peut représenter l'expression de soi par le biais artistique. Nous proposons un cadre visant à garantir la contribution à la vie culturelle dans le respect du rythme de chacun, des désirs du groupe, de leur crainte, ...

Ce travail se concrétise par une série de [services](#) et d'outils pédagogiques à destination tantôt des publics, tantôt des travailleurs sociaux ou culturels, et élaborés dans un contexte fondamental d'échanges et d'écoute. Notre reconnaissance en Education Permanente (septembre 2005) nous assure un ancrage solide pour garantir leur développement.

Site web

http://www.article27.be/cellules/index.php?cellule_id=3&page=21

Adresse

Rue Belotte, 3

Localité

1490 Court-Saint-Etienne

Personne ressource

Isabelle Gillard

Fonction

Coordinatrice

E-mail

isabelle.gillard@article27.be

Tél

010/62 10 57